



CANTON / TOWNSHIP
ALFRED AND PLANTAGENET

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Membres du Conseil

DATE : Le 14 janvier 2025

EXPÉDITEUR : Julie Prudhomme
Greffière

SUJET : Demande d'exemption du règlement 2007-53 visant à interdire et à réglementer le bruit

Mme Carol Blaauwbroek demande une exemption du règlement 2007-53 visant à interdire et à réglementer le bruit, à l'occasion d'un mariage qui aura lieu sur sa propriété le samedi 12 juillet 2025.

Mme Blaauwbroek avise qu'un disc-jockey est prévu de faire jouer de la musique en soirée et elle demande une exemption au règlement qui stipule que le bruit n'est pas permis après 23 h. La propriété est située au 1130, rue La Source, à Plantagenet, sur un chemin privé qui compte 7 voisins. Mme Blaauwbroek dit avoir notifié ses voisins de cette demande.

Le département de la réglementation recommande d'accorder une exemption pour autoriser le bruit en lien avec les célébrations de ce mariage, jusqu'à 1 h plutôt que 23 h. Si le conseil approuve cette recommandation, la résolution suivante pourra être adoptée :

ATTENDU que le bruit généré par un mariage tenu sur une propriété privée au 1130, rue La Source, Plantagenet, Ontario, risque de se prolonger au-delà de 23 h;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accorde une exemption au règlement 2007-53, afin de permettre le bruit jusqu'à 1h, du 12 au 13 juillet 2025, à l'occasion d'un mariage sur la propriété de Mme Carol Blaauwbroek, au 1130, rue La Source, Plantagenet, Ontario.

WHEREAS the noise generated by a wedding held on a private property at 1130 La Source Road, Plantagenet, Ontario may extend beyond 11:00 pm.

BE IT RESOLVED that Council of the Township of Alfred and Plantagenet allow for an exemption to By-law 2007-53 to allow noise until 1am, from July 12th to July 13th ,2025, for a wedding held on Mrs. Carol Blaawbroek's property, at 1130 La Source Road, Plantagenet, Ontario.



Julie Prudhomme
Greffière